

# RN164 – Aménagement à 2 x 2 voies entre St Méen-le-Grand et la RN12

## Phase 2 : section Aire des Lauriers / RN12

**Lancement des travaux : Janvier 2014**



**Maîtrise d'ouvrage :** État / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

**Maîtrise d'oeuvre :** État / Direction Interdépartementale des Routes Ouest / Service d'Ingénierie Routière de Rennes

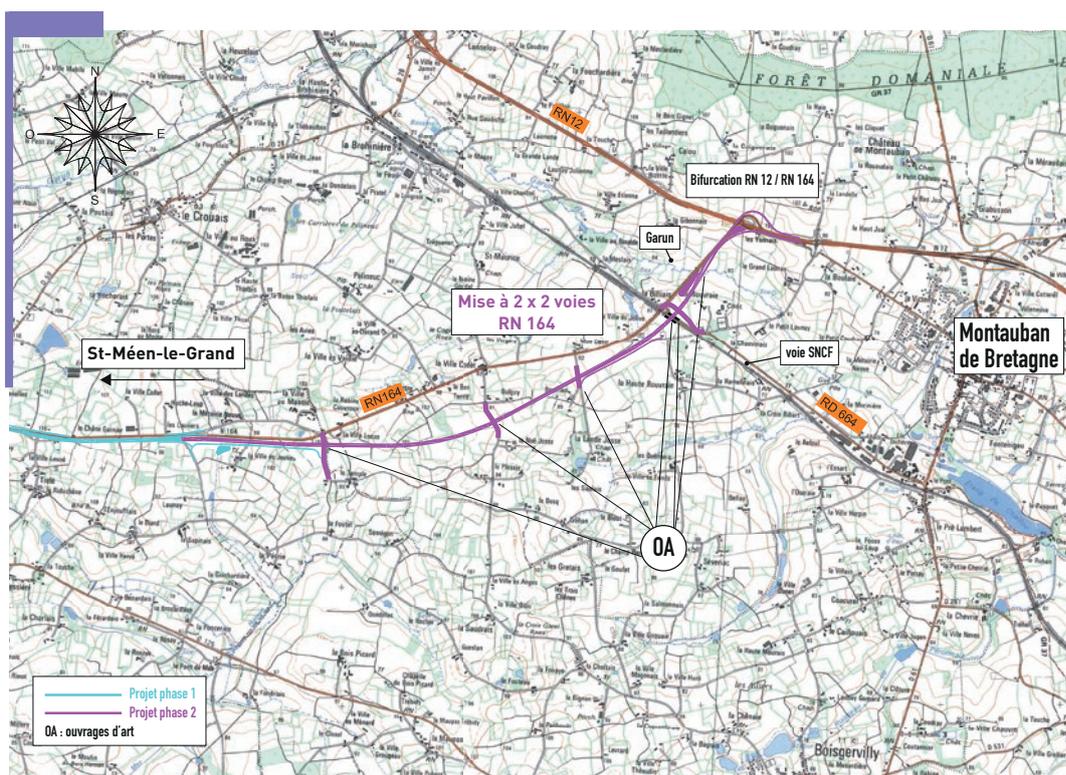
### Objectif de l'opération

- Assurer la continuité à 2 x 2 voies de la RN164 jusqu'à la RN12

### Caractéristiques principales du projet

- longueur : 5,4 km sur les communes de Montauban de Bretagne et St-Onen-la-Chapelle
- tracé en déblai sur le plateau et franchissement en remblai de la vallée du Garun
- construction de neuf ouvrages d'art :
  - 4 rétablissements de voirie (CR100, voies communales n°13, de la Lande Josse, de St-Onen-la Chapelle),
  - franchissement de la voie ferrée Paris/Brest,
  - franchissement du ruisseau du Garun,
  - 1 passage « grande faune »,
  - 2 passages agricoles (sous la 2x2 voies et sous la voie communale n°13).
- dispositifs de recueil et de traitement des eaux de la plateforme routière (2 bassins)
- protections contre le bruit (merlons et écrans anti-bruit)
- aménagement de 3 sites pour compenser les impacts sur les zones humides. Des couleuvres à collier (espèce protégée) présentes sur l'emprise des travaux seront déplacées pour leur préservation sur un de ces sites
- aménagements paysagers

*Un soin particulier est apporté au traitement des enjeux environnementaux : la conception des ouvrages et des aménagements paysagers intègre des mesures de compensation des impacts sur la faune. Le projet prévoit également des passages « petite faune » et des aménagements spécifiques ponctuels pour d'autres espèces protégées, notamment le lézard des murailles et les chauves-souris.*



### TRAVAUX

Janvier 2014 - Fin 2016

### COÛT

34,8 Millions d'euros

### FINANCEMENT

- 50% État
- 50% Région Bretagne

# Contexte et historique du projet

Le projet s'inscrit dans l'objectif de mise à 2 x 2 voies intégrale de la RN 164 pour améliorer l'accessibilité du Centre Bretagne, qui a été réaffirmé par le Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013. Après la mise en service des déviations de Gouarec en 2010 et de Saint-Caradec en 2011, puis le démarrage du chantier de Loudéac en 2012, c'est une nouvelle opération qui s'engage.

Le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 164 sur l'ensemble de la section entre la déviation de St-Méen-le-Grand et la RN 12 a été déclaré d'utilité publique le 18 juin 2004 et a fait l'objet de plusieurs procédures réglementaires :

- arrêtés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau du 27 avril 2010 et du 1<sup>er</sup> octobre 2013,
- arrêté de dérogation à la protection d'espèces animales (reptiles) et de leurs habitats du 20 novembre 2013.

La section entre la déviation de St Méen-le-Grand et l'aire des Lauriers (phase 1) a été mise en service en juin 2012.

## DÉROULEMENT DU CHANTIER

### CALENDRIER DE L'OPÉRATION

- durée des travaux : 3 ans,
- lancement des travaux : 7 janvier 2014,
- réalisation des ouvrages d'art : de janvier 2014 à mi-2015,
- réalisation des terrassements, de l'assainissement et des chaussées en 2015 – 2016
- réalisation des équipements : 2<sup>ème</sup> semestre 2016
- mise en service : fin 2016.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service : Infrastructures, Sécurité, Transport de la DREAL Bretagne  
au : ☎ 02.99.33.45.55 - [www.dreal.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dreal.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)